



Education International  
Internationale de l'Education  
Internacional de la Educaci3n

<http://www.ei-ie.org>

RÉGION EUROPÉENNE  
- CSEE

**Présidente**

Christine BLOWER

**Vice-Président(e)s**

Odile CORDELIER  
Walter DRESSCHER  
Paula ENGWALL  
Andreas KELLER  
Galina MERKULOVA  
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9e  
1210 Bruxelles, Belgique  
Tél : +32 2 224 06 91/92  
Fax : +32 2 224 06 94  
[secretariat@csee-etuce.org](mailto:secretariat@csee-etuce.org)  
<http://www.csee-etuce.org>

**Directeur européen**

Martin RØMER

**Trésorier**

Mike JENNINGS

**CSEE**

**Comité syndical européen de l'éducation  
Région européenne de l'IE**

**Position du CSEE concernant le *Projet de rapport conjoint  
Education et Formation 2020* de la Commission européenne**

9 octobre 2015

Au cours de ces deux dernières années, la Commission européenne a consulté le CSEE à plusieurs reprises et de diverses manières pour connaître le point de vue des syndicats d'enseignants sur les objectifs stratégiques futurs de l'Union européenne en matière d'éducation et de formation.

Nous avons accueilli favorablement ce processus de consultation et nous nous félicitons de voir notre point de vue inclus en grande partie dans le [Projet de rapport conjoint Education et Formation 2020](#). Afin de poursuivre notre contribution à la définition des objectifs stratégiques de l'UE en matière d'éducation et de formation, nous avons lancé une consultation en septembre 2015 auprès des organisations membres nationales représentant les employés issus de tous les secteurs de l'éducation<sup>1</sup>.

Ce rapport présente un résumé de la position du CSEE et de ses organisations membres concernant le *Projet de rapport conjoint Education et Formation 2020*.

1. Dans l'ensemble, nos organisations membres ont évalué le rapport positivement et ont souligné que les syndicats d'enseignants sont fiers d'apporter leur contribution pour garantir une éducation de qualité en **période difficile**, notamment en temps de crise financière et économique. Nous sommes heureux de constater que la surveillance de la [Déclaration de Paris](#) (mars 2015) constituera une priorité clé du prochain cycle de travail. Le secteur de l'éducation joue un rôle important dans la promotion de la citoyenneté active et des valeurs communes que sont la liberté, la tolérance et la non-discrimination. Les intentions sont en accord avec les huit compétences clés, notamment dans le domaine social et citoyen. Toutefois, il est absolument indispensable de préciser la manière dont cette nouvelle priorité essentielle et les **huit compétences clés** seront intégrées au cadre stratégique et référentiel.

2. Nous sommes fermement convaincus que le nombre croissant de chercheurs d'asile et la récente **crise des réfugiés** en Europe doivent être pris en considération dans le paragraphe « Contexte » du document. Le texte doit mentionner la nécessité d'apporter un soutien durable ainsi qu'une éducation de qualité aux migrants, qu'ils soient jeunes ou adultes, et promouvoir davantage la formation et le recrutement d'enseignants dans tous les secteurs de l'éducation. Nous saluons la référence à la [Communication relative au](#)

<sup>1</sup> Syndicats d'enseignants nationaux ayant participé à la consultation du CSEE : BUPL (Danemark), IDD (Danemark), EEP (Estonie), FECCO (Espagne), GEW (Allemagne), NSZZ-Solidarność (Pologne), UIL-Scuola (Italie), NASUWT (Royaume-Uni), OAJ (Finlande), VBE (Allemagne)

[programme européen en matière de sécurité](#), sachant qu'il convient d'améliorer l'éducation pour prévenir la radicalisation.

3. Bien que le document principal mentionne quelques références au rôle des **partenaires sociaux**, notamment dans le chapitre intitulé « Le renforcement des liens entre les milieux de l'éducation, des entreprises et de la recherche, et la participation des partenaires sociaux et de la société civile », les annexes ne développent aucunement cette approche. Selon nous, le rapport devrait insister davantage sur l'importance du **dialogue social**. Si un dialogue social efficace demeure une condition essentielle à l'instauration de réformes durables dans le domaine de l'éducation, plusieurs syndicats d'enseignants ont malheureusement signalé que, généralement, ils n'avaient pas été consultés sur les réformes clés en matière d'éducation dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs Education et Formation 2020. C'est pourquoi le rapport devrait mentionner que, en l'absence de la pleine participation des enseignants à la définition et à la mise en œuvre des objectifs et des politiques en matière d'éducation (au travers de leurs organisations), les systèmes éducatifs ne pourront instaurer l'éducation de qualité pour tous.

4. Une éducation de classe mondiale dépend essentiellement de la haute qualité des enseignants et de la valeur accordée à la responsabilité endossée dans la poursuite d'une mission morale en faveur de l'éducation. Il importe de souligner que plusieurs paragraphes du document principal, notamment le point 3 « **Gouvernance et méthodes de travail** », stipulent que les syndicats d'enseignants doivent être impliqués dans le dialogue social afin d'apporter leur contribution significative. Plusieurs paragraphes, et plus précisément le paragraphe 4 « Un large soutien en faveur des enseignants », impliquent que **les syndicats enseignants** seront indispensables pour atteindre les résultats attendus dans le cadre de cette priorité.

Nous demandons que la recommandation suivante mentionnée dans le domaine prioritaire 3 fasse partie du message global du rapport, compte tenu de l'importance de l'implication des partenaires sociaux et des parties prenantes - pas uniquement en vue d'une amélioration des TIC dans l'éducation :

*« Encourager **la gouvernance éducative participative** en favorisant l'engagement des apprenants, des enseignants, des parents et de la communauté locale au sens large, comme par exemple les groupes de la société civile, les partenaires sociaux et les entreprises. »*

5. Nous saluons le fait que le texte souligne le manque regrettable de **financement public pour l'éducation**. C'est pourquoi nous demandons d'encourager les gouvernements à réaliser des investissements pour garantir tout d'abord le maintien d'une éducation de haute qualité et offrir ensuite aux enseignants une formation leur permettant de se montrer plus efficaces lorsqu'il s'agit d'appliquer ces recommandations dans un contexte scolaire.

Le rapport doit davantage défendre **l'éducation publique**, celle-ci offrant un accès à l'apprentissage à tous les enfants et à tous les jeunes, quel que soit le milieu social et économique dont ils sont issus. Selon notre point de vue, une éducation publique de

haute qualité n'est garantie qu'à partir du moment où elle permet à tous les enfants et tous les jeunes d'atteindre des résultats probants et de haute qualité. L'équité doit demeurer la clé de voûte de l'éducation de qualité. Cette double mission ne peut être abandonnée aux forces du marché et le rapport devrait davantage insister sur le rôle majeur des gouvernements lorsqu'il est question de **garantir une éducation publique de haute qualité pour tous** - fondement même d'une société inclusive, juste et démocratique.

Plusieurs améliorations doivent encore être envisagées concernant les investissements dans l'éducation des personnes défavorisées sur le plan social et économique, afin de combler les écarts en termes de résultats scolaires et de participation.

S'agissant du paragraphe 6 des Domaines prioritaires détaillés à l'Annexe 1 relatif aux recommandations pour l'investissement dans l'éducation

- Nous nous opposons fermement au premier alinéa du paragraphe : « *Etudier les possibilités offertes par le **plan d'investissement pour l'Europe** dans le domaine de l'éducation et de la formation, notamment en encourageant des modèles de financement propres à **attirer des acteurs et des capitaux privés** ».*
- Le CSEE s'oppose fermement au financement privé de l'éducation. Dans son [Message concernant l'investissement dans l'éducation](#) datant de juillet 2014, le CSEE stipule clairement que l'éducation doit être financée par des fonds publics et être accessible à tous. **Le financement de l'éducation doit être suffisant, prévisible et durable afin de garantir l'accès aux infrastructures éducatives et offrir une éducation de qualité pour tous.** Durant la crise économique, les systèmes éducatifs au sein de l'UE ont trop souvent été une cible facile pour les assainissements budgétaires. Partout en Europe, les coupes budgétaires réalisées dans le financement de l'éducation ont été associées à la privatisation de services éducatifs potentiellement rentables, compromettant ainsi l'offre de services éducatifs mais aussi l'accès gratuit à une éducation de qualité pour tous. Partout en Europe, la privatisation et la commercialisation de l'éducation ont contribué à accentuer les discriminations, la fragmentation sociale et le creusement des inégalités - les plus touchés étant les citoyens les plus démunis. **Le rapport devrait souligner sans équivoque que l'éducation n'est pas une denrée économique, mais un bien appartenant à la société, dont le rôle est de servir les intérêts publics et non ceux des investisseurs privés.**
- L'accès équitable à l'éducation est largement reconnu comme une composante essentielle du progrès économique et social. L'éducation est un investissement dans la main-d'œuvre de demain, elle est un levier de la mobilité sociale qui contribue à combler le fossé grandissant entre ceux qui ont les moyens et ceux qui n'en ont pas assez ou pas du tout. C'est pourquoi **les gouvernements doivent prendre toutes les mesures leur permettant de disposer des ressources suffisantes pour financer l'ensemble des secteurs de l'éducation et garantir que celles-ci puissent bénéficier aux personnes les plus marginalisées.** Ceci implique que les

gouvernements d'Europe doivent avoir le courage de définir des politiques économiques alternatives privilégiant l'investissement public, la création d'emplois et l'égalité sociale, plutôt que l'assainissement budgétaire. Ils pourraient, par exemple, transférer le montant réservé aux dépenses militaires improductives ou lutter contre l'évasion fiscale des entreprises, appliquer une taxe sur les transactions financières, etc., et affecter ces budgets publics à l'éducation.

- Le CSEE salue le fait que, dans le cadre du Semestre européen, la Commission européenne recommande en permanence de privilégier les investissements dans l'éducation favorables à la croissance, en particulier au paroxysme de la crise économique - comme le mentionne le rapport. Toutefois, ce dernier devrait également évoquer **la contradiction qui existe entre les ambitions de l'UE et les contraintes budgétaires actuelles faisant obstacle à une croissance économique à vocation inclusive et sociale**. Nombreuses sont les recommandations politiques neutralisées par d'autres recommandations impérieuses prônant un assainissement budgétaire à long terme et une réduction de la dette publique. Conséquence de ce déséquilibre, il demeure particulièrement difficile pour les Etats membres de trouver des ressources financières à investir dans l'éducation. C'est la raison pour laquelle le CSEE estime que cette contradiction doit être prise en compte dans toutes les phases de la nouvelle mouture du Semestre européen, davantage orienté sur les aspects sociaux.
- Nous sommes fermement convaincus que le troisième alinéa ci-après doit être remanié : « *Favoriser des moyens innovants de garantir des **investissements durables** à tous les niveaux de l'éducation et de la formation et sous toutes leurs formes, y compris le financement fondé sur les résultats et les systèmes de partage des coûts* ».
  - Comme le mentionne le rapport, des systèmes de financement fondés sur la performance commencent à se développer dans bon nombre d'Etats membres et le CSEE reconnaît la nécessité d'apporter davantage de preuve démontrant l'efficacité de ce type d'instrument politique. Par ailleurs, si ces modèles de financement basés sur la performance peuvent, dans certains cas, être considérés comme une source de fonds publics supplémentaires, ils ne peuvent en aucun cas se substituer au principe fondamental du financement public durable et prévisible.
  - Quoi qu'il en soit, il s'agit ici d'un domaine où le **rôle et la capacité des syndicats peuvent s'avérer cruciaux pour identifier les modèles d'investissement capables d'améliorer la performance, l'efficacité et l'efficience systèmes d'éducation et de formation**. Les syndicats de l'éducation et leurs membres sont en mesure d'identifier les faiblesses des modèles de financement actuellement en vigueur pour l'éducation et la formation, ainsi que les moyens de faire meilleur usage des ressources disponibles et de contribuer aux innovations à tous les échelons de l'apprentissage.
  - Le rapport devrait préciser que l'ensemble du secteur de l'éducation d'un pays doit faire partie des responsabilités publiques. En d'autres termes,

**l'éducation doit être financée et réglementée par les pouvoirs publics. Les syndicats d'enseignants doivent pouvoir coopérer avec les gouvernements et les autorités publiques afin de superviser l'établissement des budgets de l'éducation et leurs incidences en regard des principaux indicateurs de l'équité**, afin de garantir que le financement de l'éducation soit durable, progressif et que les ressources bénéficient aux plus marginalisés.

- Le rapport pourrait davantage insister sur le besoin d'accroître les ressources nécessaires à la maintenance des infrastructures scolaires et souligner la responsabilité publique dans la gestion, la conservation et l'amélioration de celles-ci.

6. Nous sommes heureux de constater que la Commission européenne reconnaît **l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE)** comme étant l'un des moyens les plus efficaces de renforcer la maîtrise des compétences, mais nous souhaitons néanmoins souligner que, en dépit de l'importance de l'éducation de la petite enfance, ce secteur est souvent le premier visé lorsque les gouvernements sont soumis à des contraintes financières.

Nous proposons les modifications suivantes : page 4, « la professionnalisation et les conditions de travail du personnel ».

7. Page 5, la mission des systèmes d'enseignement supérieur ne doit pas se limiter au renforcement de « l'économie de la connaissance » (1er paragraphe), tout comme la formation des adultes ne doit pas uniquement constituer la base d'une amélioration des compétences ou d'une requalification (3e paragraphe), dans la mesure où ces secteurs de l'éducation, ainsi que d'autres, devraient principalement contribuer au développement professionnel et favoriser la participation à la société.

Nous sommes heureux de constater que la Commission européenne reconnaît l'importance de garantir la haute qualité des programmes d'études universitaires et professionnelles - facteur également défendu au travers de l'engagement soutenu des **entreprises** et des organisations d'employeurs - ainsi que l'égalité d'accès, les opportunités d'apprentissage pratique et la formation en milieu professionnel. Parallèlement, l'intervention des entreprises au sein de l'éducation ne doit en aucun cas aboutir à la privatisation du secteur. Une éducation publique de haute qualité repose sur une haute estime, et nous demandons aux institutions européennes de poursuivre le maintien des investissements publics dans l'éducation.

7. Le développement des **systèmes administratifs** des écoles devrait être évoqué dans le rapport, afin de garantir une gestion appropriée des écoles et un traitement adéquat des professionnels.

8. Nous soutenons l'idée selon laquelle les **futurs « groupes de travail Education et Formation »** doivent opérer dans le cadre des nouveaux domaines prioritaires, et souhaitons tout particulièrement mettre en exergue les méthodes de travail basées sur l'apprentissage qui ont permis de développer une réflexion critique constructive vis-à-vis

des pratiques appliquées dans chaque pays. Idéalement, les résultats émanant de ces nouveaux groupes de travail devraient constituer la base des initiatives politiques prises conjointement par les institutions européennes et les partenaires sociaux européens.

Nous souhaiterions également souligner que la participation du CSEE à ces groupes de travail serait une démarche de la plus haute importance pour relayer la voix des enseignants.

## **Annexe 1 - Domaines prioritaires**

### **1. Aptitudes et compétences pertinentes et de qualité, axées sur les acquis de l'apprentissage, pour favoriser l'employabilité, l'innovation et une citoyenneté active**

Dans bon nombre de pays, les syndicats d'enseignants ont contribué de manière significative à améliorer les compétences de base, au travers de l'élaboration de programmes d'apprentissage dans ces domaines, mis en œuvre sur le lieu de travail. Ces organisations syndicales se révéleront indispensables au bon déroulement des initiatives visant à « Réamorcer des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie portant sur les phases de transition dans l'éducation scolaire, tout en favorisant les transitions vers et entre l'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et l'éducation et la formation des adultes, y compris l'apprentissage non formel et informel, ainsi que de l'éducation et de la formation vers le travail ».

### **2. Education pour tous, égalité, absence de discrimination et promotion des compétences civiques**

- Nous défendons un accès inclusif et égalitaire à une **éducation gratuite et universelle pour les minorités** et les groupes défavorisés.
- La possibilité d'accéder à des enseignants qualifiés et expérimentés détermine majoritairement les résultats scolaires des enfants. En conséquence, afin de pouvoir offrir à tous les enfants la mobilité sociale et l'excellence, les institutions européennes doivent veiller à ce que chacun d'entre eux bénéficie d'un enseignement dispensé par des enseignants **qualifiés et chevronnés**. Il s'agit, en d'autres termes, de mettre en place des structures permettant de recruter des enseignants qualifiés et d'assurer la poursuite de leur carrière dans l'enseignement, tout en leur offrant l'opportunité de développer leurs compétences professionnelles et d'en améliorer la qualité. Il apparaît clairement que les mesures d'austérité déployées à travers l'Europe ont compromis la mise en place de ces différents leviers.
- Outre le fait d'« encourager l'acquisition de compétences civiques, interculturelles, sociales et relationnelles », les compétences professionnelles sont essentielles.
- Il manque une référence aux **partenaires sociaux**, rappelant que les syndicats - en particulier les syndicats d'enseignants - peuvent apporter une contribution significative à la réalisation des objectifs prioritaires, notamment celui qui consiste à « Faciliter une réelle acquisition de la langue d'apprentissage et de travail par les migrants ».

### **3. Une éducation et une formation ouvertes et innovantes, entrant de plain-pied dans l'ère numérique**

Le texte fait référence aux partenaires sociaux dans l'objectif « Encourager la gouvernance éducative participative en favorisant l'engagement des apprenants, des enseignants, des parents et de la communauté locale au sens large, comme par exemple les groupes de la société civile, les partenaires sociaux et les entreprises ». Toutefois, la participation des partenaires sociaux, et plus précisément celle des syndicats d'enseignants, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces objectifs, pourrait également faire l'objet d'une recommandation.

Par ailleurs, la Commission européenne devrait souligner que si l'on souhaite « Promouvoir l'utilisation des TIC en tant que moteur de changement systémique pour augmenter la qualité et la pertinence de l'éducation à tous les niveaux », il importe d'offrir aux enseignants une formation professionnelle initiale et continue de haute qualité consacrée à l'utilisation des TIC. Trop souvent, l'apport des TIC dans l'éducation est associé à tort à une éducation de qualité.

#### **4. Un large soutien en faveur des enseignants**

Dans l'ensemble du document, il s'agit de l'objectif prioritaire où le rôle des partenaires sociaux, et plus particulièrement celui des syndicats d'enseignants, est incontestablement sous-estimé. Les syndicats d'enseignants jouent et doivent continuer à jouer un rôle majeur dans les stratégies globales mises en place pour garantir une sélection et un recrutement équitables des effectifs, sensibiliser l'opinion et renforcer le prestige de la profession enseignante.

#### **5. La transparence et la reconnaissance des compétences et des qualifications pour faciliter l'apprentissage et la mobilité de la main-d'œuvre**

Les thématiques et autres priorités abordées dans ce paragraphe - faciliter la reconnaissance des compétences et des qualifications - intéressent directement les partenaires sociaux, notamment les syndicats d'enseignants. Pourtant le texte ne fait aucune référence au rôle des syndicats, chargés de promouvoir ces initiatives sur le marché de l'emploi.

#### **6. Investissements durables, performance et efficacité des systèmes d'éducation et de formation**

- Voir notre demande de recommandations mentionnée plus haut.
- Il est crucial de renforcer la participation des syndicats d'enseignants lors des prises de décisions nationales portant sur l'investissement dans le secteur de l'éducation, dans la mesure où ceux-ci et leurs affiliés occupent une position privilégiée pour identifier les faiblesses des systèmes d'éducation et de formation actuels, ainsi que celles des différents modèles d'investissement, en s'appuyant sur leur expérience professionnelle acquise sur le terrain. Les syndicats d'enseignants sont en mesure de formuler des recommandations pratiques expliquant comment mieux mettre à profit ces systèmes et investissements.

#### **Annexe 2 : Priorités spécifiques de l'EFPP et de la formation des adultes jusqu'en 2020.**

Les priorités concernant l'EFPP et la formation des adultes intéressent tout particulièrement les syndicats d'enseignants. Le texte fait quelques références à

l'apprentissage en milieu professionnel et aux partenaires sociaux. Celles-ci mériteraient toutefois d'être mieux développées dans les différentes priorités, en particulier lorsqu'il s'agit de la formation initiale et du développement professionnel continu des enseignants, formateurs et autres accompagnateurs de l'ÉFP.

Si nous saluons la mention d'un paragraphe consacré à la formation des adultes, nous déplorons cependant l'absence de toute référence au rôle que pourraient endosser les syndicats d'enseignants dans le cadre des priorités décrites dans le document. Chacune d'entre elles dépend largement du travail des employés de l'éducation, qu'il soit question de gouvernance, de formation des adultes, de flexibilité ou encore d'assurance de la qualité.